

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SÉANCE DU 6 AVRIL 2012**

---

Convocation du 29 mars 2012

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Désignation du secrétaire de séance,
- BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE
  - Approbation comptes administratifs 2011 dressés par le Maire
  - Approbation comptes de gestion 2011 dressés par le Percepteur
  - Affectation du résultat 2011
- Etude devis travaux : logement et école à inscrire au titre du programme « village de l'Yonne »
- Vote des taxes locales
- vote du budget unique 2012 (principal et annexe)
- Périmètre Z.D.E.
- Diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux
- Autorisations spéciales d'absences du personnel
- information diverses,
- Questions diverses

-----

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M<sup>lle</sup> Alexandra GUILLOT, Mme Catherine VIGNERON, M. Hugues SAULET, M. François NOËL, M. Romain JOLIVET

Absents excusés : M. Mathieu PLAÏT, M. Bernard LEBLANC

Absent : M. Nicolas METTETAL,

Secrétaire de séance : M. Alain GALLET

-----

Secrétaire de séance : M. Alain GALLET

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil à l'exception de M. LEBLANC qui bien qu'absent a souhaité émettre une réserve concernant la « demande d'acquisition d'un chemin au Grand Chaumont » et plus particulièrement sur l'affirmation qui est faite concernant « l'accord à être cultivé » : il précise que personnellement n'ayant aucune trace de cette autorisation ; il serait moins affirmatif : il reste dans l'attente de la copie de cette autorisation pour revoir sa position....

**APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 DRESSÉS PAR LE MAIRE et  
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**Budget communal**

Après avoir réintégré le résultat de clôture (du 31/12/2008) du S.I.A.E.P. de CHASSY/SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE (maintenant dissous) et s'être fait présenter le détail des comptes en recettes et dépenses opérées sur l'exercice 2011,

Et sous la Présidence de M. Roger KAOUA 1<sup>er</sup> adjoint,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2011 dressé par le Maire, qui se solde au 31 décembre 2011 par :

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| - un EXCÉDENT de fonctionnement de | 49 929.04 € |
| - un DÉFICIT d'investissement de   | 22 688.98 € |

**PREND** note que les restes à réaliser de 2011 (dépenses et recettes engagées mais non encore réalisées) présente un solde négatif de 2 000.00 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2012 de la manière suivante :

|   |             |
|---|-------------|
| - compte 1068 (investissement recettes)   | 24 688.98 € |
| - compte 002 (recettes de fonctionnement) | 25 240.06 € |

**Budget annexe assainissement**

Après avoir constaté qu'aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2011,

Et sous la Présidence de M. Roger KAOUA,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2011 dressé par le Maire, qui se solde au 31 décembre 2011 par :

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| - un EXCÉDENT d'exploitation de   | 1.87 €   |
| - un EXCÉDENT d'investissement de | 877.08 € |

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2012 de la manière suivante :

|  |          |
|--|----------|
| - compte 002 (recettes d'exploitation)   | 1.00 €   |
| - compte 001 (recettes d'investissement) | 877.00 € |

**APPROBATION COMPTES DE GESTION 2011 DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER**

**Budget communal**

Mme le Maire ayant repris la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2011 dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle aucune observation et qui fait apparaître un résultat de clôture au 31 décembre 2011 conforme au compte administratif dressé par le Maire.

**Budget annexe assainissement**

Mme le Maire ayant repris la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2011 dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle aucune observation et qui fait apparaître un résultat de clôture au 31 décembre 2011 conforme au compte administratif dressé par le Maire.

## VOTE DES TAXES LOCALES

Mme le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012, reçu des Services Fiscaux.

Les recettes « espérées » sans modification des taux (avec reconduction des taux votés en 2011), s'élèvent à **145 855€**

- Les bases prévisionnelles de 2012 ont déjà été augmentées d'environ 3.42% par rapport à 2011,

- Il est rappelé que depuis 2011 et la réforme fiscale, le taux de 18.23% de la taxe d'habitation comprend le taux communal ajouté du taux départemental

- Sur les recettes espérées du produit de ces taxes, la commune doit reverser au profit du **GIR** (Garantie Individuelle de Ressources) la somme de **39 253 €**

Compte tenu de tous les éléments qui précèdent,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas augmenter pour 2012, les taux communaux des taxes et de reconduire ceux votés en 2011, à savoir :

|   | bases impositions 2012 | taux de référence communaux 2012 | Produits à taux constants |
|---|------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Taxe habitation                           | 390 200 €              | <b>18.23 %</b>                   | 71 133 €                  |
| Taxe foncière                             | 316 600 €              | <b>12.88 %</b>                   | 40 778 €                  |
| Taxe foncière non bâti                    | 49 200 €               | <b>36.82 %</b>                   | 18 115 €                  |
| C.F.E.                                    | 85 700 €               | <b>18.47 %</b>                   | 15 829 €                  |
|   |                        |                                  | <b>145 855 €</b>          |
| Part à reverser au titre du FNGIR.....    |                        |                                  | 39 253 €                  |
| RECETTES réelles pour les taxes 2012..... |                        |                                  | <b>106 602 €</b>          |

## ÉTUDE DEVIS TRAVAUX

**Travaux logement** : les travaux envisagés d'isolation et d'installation de chauffage individuel dans chaque logement ne seront pas financés par le Conseil Général : aussi dans un premier temps il est décidé de réaliser seulement les travaux de plancher et d'isolation du grand logement qui seront réalisés « en régie » par les employés communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis de la Société *Arts et Fenêtres* de PERRIGNY, pour la fourniture et pose d'une porte d'entrée et de 4 fenêtres isolantes pour un montant total de 4 075.43 €

Et **CHARGE** le Maire de passer commande

**Travaux école** : pour permettre de mettre à la charge exclusive du Syndicat Scolaire les frais d'électricité des salles de classe, des sanitaires et de la salle d'évolution, il convient de séparer le réseau de distribution de celui de la mairie : la chose est possible dans la mesure où il existe deux compteurs distincts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis établi par le Société DUVAL pour la distinction de l'alimentation électrique de la mairie et de l'école qui s'élève à 1 176.50 €HT.

Et **CHARGE** le Maire de passer commande

Et de **SOLLICITER** la subvention « villages de l'Yonne » auprès du Conseil Général de l'Yonne.

**Travaux mairie** : les quatre fenêtres des archives étant en très mauvais état et présentant un réel danger pour la cour de l'école qui est située en dessous

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de prévoir une enveloppe budgétaire de 5 000 € TTC pour la fourniture et pose de menuiseries isolantes pour les deux salles d'archives de la mairie,

Et de **SOLLICITER** la subvention « villages de l'Yonne » auprès du Conseil Général de l'Yonne

#### **Matériels école :**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'inscrire au budget 2012 au chapitre 21 une enveloppe budgétaire maximum de 1 400 € pour l'acquisition de divers matériels informatiques et sportifs pour l'école maternelle

### **VOTE DU BUDGET 2012**

#### **Budget communal**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter, le détail des comptes, **APPROUVE** le budget principal 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 315 936.00 € en section de FONCTIONNEMENT
- 85 241.00 € en section d'INVESTISSEMENT

#### **Budget annexe assainissement**

Le budget est reconduit tel qu'en 2011

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le budget annexe 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 1.00 € en section d'EXPLOITATION
- 877.00 € en section d'INVESTISSEMENT

### **PÉRIMÈTRE Z.D.E. (Zone de Développement Éolien)**

Le Cabinet BIOTOPE demande à ce que le Conseil Municipal prenne position par rapport au dernier périmètre proposé et remodifié par POILLY-SUR-THOLON, depuis la réunion d'avril 2011.

Pour mémoire : CHASSY avait émis un accord de principe « pour éloigner » son périmètre à proximité du hameau de BLEURY tandis qu'en contrepartie, POILLY-SUR-THOLON proposait d'adjoindre au territoire du secteur 2 une surface (située sur POILLY-SUR-THOLON), côté Est de la route d'Auxerre, créant ainsi un territoire cohérent et attractif.

POILLY-SUR-THOLON est revenu sur cet accord et a souhaité ne plus faire partie physiquement du territoire de la Z.D.E.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

#### **concernant le secteur 2**

- o Et afin de conserver un territoire attractif et cohérent, de conforter la position qu'il avait adoptée lors de sa délibération 2009/28 du 4 septembre 2009, et de conserver sur son territoire le périmètre tel qu'il avait été proposé, à savoir

une distance minimale des habitations de 700 mètres et une superficie de 208.22 hectares.

- **concernant les secteurs 1, 3 et 4**
  - o d'émettre un avis favorable aux modifications apportées, suite aux demandes des communes concernées.

### **ÉLABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE et des ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Roger KAOUA 1<sup>er</sup> adjoint rend compte de la réunion provoquée par le Président de la CCA ayant pour objet l'obligation pour les communes d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments publics : afin de minimiser les frais d'une telle étude, il serait opportun d'agir au sein d'un groupement de commandes qui pourrait regrouper toutes les communes de la CCA qui le souhaitent.

Le Conseil d'accord sur le principe charge le Maire d'effectuer les formalités nécessaires.

Le Conseil Municipal, sur la présentation du Maire,

Vu le CGCT,

Vu le Code Des Marchés Publics et notamment son article 8, Vu la loi 2005-12 du 11 février 2005 qui prévoit la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et de diagnostics sur les conditions d'accessibilité des Établissements Recevant du Public,

Considérant la nécessité de lancer une consultation en vue de faire établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics et des diagnostics accessibilité sur certain bâtiments sur la commune ;

Considérant l'intérêt de mutualiser ce besoin avec la Communauté de Commune de l'Aillantais et d'autres communes.

Après avoir délibéré,

**AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande** fondée sur les dispositions du code des Marché Publics et notamment son article 8, associant les communes intéressées de la Communauté de Commune de l'Aillantais en vue de l'élaboration d'un PAVE et de diagnostics accessibilité sur certain bâtiments de chaque collectivité ;

**AUTORISE le groupement, ainsi constitué, à lancer une consultation de Marché à Procédure Adaptée** destinée à désigner un prestataire pour l'élaboration d'un PAVE et de diagnostics accessibilité sur certain bâtiments de chaque collectivité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Travaux routiers : des travaux préparatoires de reprofilage de la chaussée et de réfection d'accès busés, seront réalisés par la D.D.T. sur le RD 4 entre AILLANT-SUR-THOLON et CHASSY.
- Carte communale : un courrier « des résidents du hameau du Grand Chaumont » est remis à chaque

membre du Conseil qui confirme leur désaccord pour « l'inclusion » du Grand Chaumont dans la zone constructible prévue par le projet de carte communale et qui expose les différents arguments qui les ont amenés à prendre cette position

- o Pour info : ces remarques ont déjà été consignées dans le registre ouvert à cet effet, par le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique

Séance levée à 22h00

# INFORMATIONS DIVERSES

---

## **POUBELLE DU CIMETIÈRE**

En raison des dépôts « sauvages » dans la poubelle devant le cimetière et pour ne pas vous empêcher d'y déposer les déchets provenant du fleurissement des tombes, la poubelle sera installée sous le porche de l'entrée de l'ancien cimetière : l'accès se faisant par le cimetière.  
(Toutefois, si de nouveaux abus devaient être constatés nous serions dans l'obligation de supprimer cette poubelle)

## **FERMETURE DU SECRÉTARIAT**

Le secrétariat de mairie sera fermé

**Les lundis 30 avril et 7 mai 2012**

du 14 mai au 19 mai seules les permanences  
**du lundi 14 mai de 16h00 à 18h00**  
**et du mercredi 16 mai de 16h30 à 18h30**  
seront maintenues

## **COMMÉMORATION 8 MAI**

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie commémorative de l'armistice 39/45 qui se déroulera au Monument aux Morts

**le MARDI 8 MAI 2012 à 11h00**

Le verre de l'amitié clôturera la cérémonie.

## **1<sup>er</sup> MAI 2012 - CHASSY**

### **VIDE GRENIERS**

À partir de 6h00 – 1.50 € le mètre

Pas de réservation – pour plus de renseignements

03 86 63 49 36 / 03 86 63 46 52 après 19h00